

Nbre de membres en exercice : 15  
Nbre de membres présents : 11  
Nbre de suffrages exprimés : 11

Votes : Pour : 11  
Contre : 0  
Abstention : 0

L'an deux mille treize, le vingt et un décembre

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Dominique BUSSEREAU, en la salle de la Communauté de Communes de l'Estuaire à Braud et Saint Louis

Date de convocation : 12 décembre 2013

Etaient Présents : Mmes GOT – JUNIN – MM BITEAU – BUSSEREAU – CORSAN – HILLAIRET – PEROCHAIN – PIERRE – PLISSON – QUESSON – TALLIEU.

**Délibération N°2013-04-67 : Tarifs « Site de Cordouan » pour l'année 2014**

*Vu le CGCT ;*

*Vu l'Autorisation d'Occupation Temporaire du site de Cordouan ;*

*Vu la délibération autorisant la création de la régie de recettes de Cordouan ;*

Il est décidé, à l'unanimité :

Article unique. Le tarif d'entrée au phare de Cordouan est fixé pour l'année 2014 à 8 € par adulte (tarif plein) et 2,5 € par enfant de moins de 12 ans (tarif réduit) .

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré à Braud et Saint Louis le 21 décembre 2013



**Dominique BUSSEREAU**